

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

OBJET :
APPROBATION DE
LA SIGNATURE
D'UNE
CONVENTION
POUR
L'UTILISATION, LA
SECURISATION
DES LOCAUX ET
STAND DE TIR DE
BURNELS PAR
L'ASSOCIATION
DU STAND DE TIR
DE
CASTELNAUDARY

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE

18 JUIN 2025

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 18 JUIN 2025

ID : 011-211100763-20250610-DB2025156-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-156
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de
Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick
MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à
François DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole CATHALA
- LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe
GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Dans le cadre du développement et dans l'intérêt général de la Ville, la commune
met à disposition les locaux de Stand de Burnels sis 914 avenue du Docteur

GUILHEM, 11400 CASTELNAUDARY de type CTS3, à l'association du Club de Tir de Castelnaudary.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir assurer l'activité de tir sportif dans les meilleures conditions, la ville et l'association se sont rapprochées pour convenir d'installer une alarme sur le site ainsi qu'un système de vidéosurveillance dans le stand de tir de Burnels.

S'agissant des coûts financiers de l'achat du matériel, la pose et la maintenance du système d'alarme seront partagés entre la commune et l'association de la manière suivante :

	Exploitant	Organisateur	Total
Fourniture et installation (du montant TTC du devis)	50%	50%	100%
Maintenance de l'installation (€ TTC)	50 %	50%	100%

En cas d'ajouts d'éléments au système d'alarme ou de remplacement de pièces, la Commune et l'association s'engagent à se répartir les coûts de 50% chacun, avec un plafond de 500€.

S'agissant des coûts financiers de la vidéosurveillance, l'installation demeure à la charge de l'Association du Stand de Tir de Castelnaudary. La Commune disposera d'un accès au système de vidéosurveillance. En cas d'ajouts d'éléments au système de vidéosurveillance ou de remplacement de pièces, la Commune et l'association s'engagent à supporter chacun 50% des coûts, avec un plafond de 500€.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention et le versement d'une subvention à l'association d'un montant de 1438€ TTC pour le financement de l'alarme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à sa réalisation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 18 JUIN 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIN 2025
Par publication le : 18 JUIN 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

